



NEWSLETTER n°15 - Janvier 2021



2021
Bonne et heureuse année



Edit'Eau

Au seuil de cette nouvelle année nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur et surtout une très bonne santé pour 2021.

En espérant retrouver le plus rapidement possible une vie normale, sans la crainte de la Covid-19, une météo agréable avec de l'eau dans nos fleuves et nos rivières, et par dessus tout, des poissons !

Bonne année halieutique à toutes et tous.

Alain LAGARDE
Président de l'ARPARA

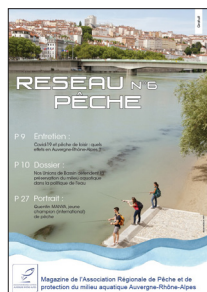


Les actualités de l'ARPARA

Magazine Réseau Pêche

La nouvelle édition annuelle du magazine «Réseau Pêche» est disponible depuis fin décembre :

- Bilan de l'activité 2020 de l'ARPARA,
- Entretien avec le président de l'ARPARA sur les effets de la crise sanitaire sur la pratique et le fonctionnement de la pêche de loisir dans notre région,



- Dossier sur le rôle des Unions de Bassin dans la défense du milieu aquatique,
- Tour des actions réalisées par les 12 fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique et LOGRAMI.

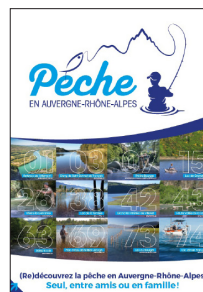
>> Disponible sur notre site internet en téléchargement.

Nouveauté !

Un guide pour (re) découvrir la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes

Amateur de pêche, de nature, d'activités outdoor, de sport, de voyages, seul(e), entre ami(e)s ou en famille, (re) découvrez la pêche en Auvergne-Rhône-Alpes !

Pour vous guider, notre livret vous présente les destinations «pêche», les services et les moyens de s'initier ou de pratiquer la pêche dans les magnifiques cours d'eau et plans d'eau de la région !



Retrouvez également la carte «Panorama de la pêche de loisir en Auvergne-Rhône-Alpes»

>> Disponibles sur notre site internet en téléchargement.



Défense du milieu aquatique :

L'ARPARA s'oppose à un projet de motion destiné à permettre l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne.

Dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne, le président de La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adressé un courrier à l'ARPARA invitant les élus à soutenir une motion devant le Gouvernement ayant pour objectif « l'accroissement de la disponibilité de la ressource en eau, sur la partie amont du bassin Loire-Bretagne ». Cette demande justifie notamment une « juste répartition de la ressource en eau entre l'amont et l'aval du bassin » et la recherche de « nouvelles modalités de stockage et de répartition de l'eau » pour accroître et sécuriser la ressource disponible.

L'ARPARA a fait connaître son désaccord en transmettant une réponse soulignant :

- Les effets incontestables du changement climatique et

leurs impacts prioritaires sur l'état des cours d'eau,

- La nécessaire adaptation des systèmes de production agricoles,
- Les écueils des projets de retenues collinaires ou de grands barrages,
- La confiance envers les outils de gestion de la ressource en eau pour préserver la ressource, concilier les usages et garantir la solidarité entre les territoires,
- Les solutions alternatives pour s'adapter au changement climatique, en préservant notamment les zones humides,
- Le souhait d'être associé aux débats et à l'étude des projets de création de retenues collinaires ou de grands barrages.

Vie du réseau

Formation habilitation pêche électrique

Fin 2020, l'ARPARA a programmé une formation mutualisée pour les salariés des fédérations départementales de pêche de son réseau. Lors de deux sessions, 18 agents, amenés à manoeuvrer du matériel de pêche à l'électricité, ou à assister à une pêche électrique, ont suivi une formation dispensée par l'APAVE pour obtenir ou renouveler leur titre BE Manoeuvre dans le cadre de l'habilitation électrique.

Cette habilitation, obligatoire pour les salariés, permet d'avoir connaissance des risques et des mesures de sécurité à prendre dès lors que l'on manipule du matériel avec des pièces nues mises sous tension pouvant exposer les personnes à un risque de contact direct avec le courant électrique.



Evénements

Carrefour National de la Pêche et des loisirs

Dans le cadre de la crise sanitaire et des incertitudes concernant la reprise des activités du secteur de l'événementiel, Centre France Evénements a décidé que l'édition 2021 du CNPL n'aurait pas lieu. Cependant, l'ensemble de l'équipe, les fabricants, les associations, les distributeurs donnent rendez-vous aux visiteurs du 21 au 23 janvier 2022 pour une édition extraordinaire avec de nombreuses nouveautés.

«Le Carrefour National Pêche et Loisirs est l'événement de référence en France. Par respect de nos partenaires et clients historiques mais également par respect de nos visiteurs nous ne voulons pas proposer une version dégradée de la manifestation qui nuirait à son image et son attractivité.» précise Grégoire Cusinberche, Directeur de Centre France Evénements.



L'ARPARA est pilote de la future **Liste rouge régionale** « Poissons et écrevisses »

La Liste rouge, un outil mondial au service de la préservation des espèces menacées

Depuis plus de 50 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) évalue l'état de conservation des espèces végétales et animales grâce à l'élaboration d'une liste rouge. Cette Liste rouge, sous la forme d'une base de données actualisée chaque année, constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces avec plus de 74 000 espèces évaluées parmi les 1,8 millions d'espèces connues.

Au niveau national, la Liste rouge des espèces menacées en France est réalisée par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Son élaboration associe les établissements et les associations qui disposent d'une expertise et de données fiables sur le statut de conservation des espèces et repose sur la contribution de nombreux naturalistes et scientifiques.

Au niveau des régions administratives de France métropolitaine, de nombreuses démarches d'élaboration de Listes rouges régionales sur plusieurs groupes taxonomiques (catégories d'espèces) ont vu le jour. **Si l'ichtyologie (étude des poissons) est de plus en plus intégrée à la démarche de Liste rouge et aux enjeux des politiques de conservation, la région Auvergne-Rhône-Alpes ne dispose pas aujourd'hui d'un outil d'évaluation régional sur l'état de conservation des poissons et des écrevisses.**

La méthodologie de la Liste rouge consiste à croiser plusieurs indicateurs d'état des populations (dynamique des effectifs ou répartition géographique de l'espèce) afin de classer les différentes espèces considérées dans des catégories de menaces, ces dernières allant de préoccupation mineure à la disparition complète.

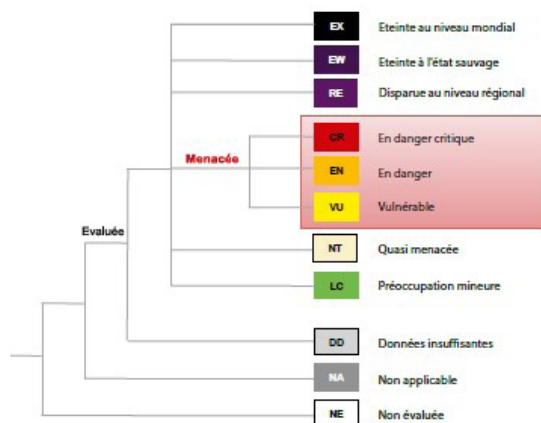


Figure 1. Présentation des catégories de l'UICN utilisées à une échelle régionale (d'après le Guide 2012 et le Guide régional 2012 de l'UICN)

Son but essentiel est de constituer un état des lieux du degré de menace qui pèse sur les espèces, d'améliorer les connaissances et d'orienter les politiques de préservation de la biodiversité. Elle permet notamment de mobiliser l'attention du public et des gestionnaires sur l'urgence et l'étendue des problèmes de conservation, et d'inciter tous les acteurs à agir en faveur de la préservation de la biodiversité.

Elaboration de la première Liste rouge régionale « Poissons et écrevisses » en Auvergne-Rhône-Alpes

Début 2019, la Direction Régionale de l'OFB, en collaboration avec la DREAL, a produit une étude de faisabilité d'une Liste rouge dédiée aux poissons. Ses conclusions ont montré que les structures associatives de pêche et de protection du milieu aquatique disposent des experts, des connaissances de terrain et des jeux de données permettant d'engager ce chantier. **La DREAL, l'OFB ainsi que le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ont ainsi confié l'élaboration de la première Liste rouge régionale « Poissons et écrevisses » à l'Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA).**

Pour mener à bien ce projet, l'ARPARA a renforcé ses services par le recrutement d'un chargé d'étude, Maxime OULÈS, qui coordonnera l'élaboration de la Liste rouge tout au long de l'année 2021. Dans un premier temps, les travaux commenceront par l'adaptation de la méthodologie d'élaboration de la Liste rouge fournie par l'UICN (1), au contexte aquatique. Dans un second temps, les données mutualisées des 12 fédérations départementales de pêche, des deux associations de protection des poissons migrateurs (Migrateurs Rhône-Méditerranée et Loire Grands Migrateurs) ainsi que de l'OFB seront mobilisées afin de les confronter aux critères d'évaluation pour parvenir à une classification finale des espèces.

L'élaboration de la Liste rouge régionale résulte d'un vaste processus de concertation. Elle sera suivie par un comité de pilotage composé de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, la délégation régionale de l'OFB, la direction de l'environnement du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Gaël DENYS (chercheur MNHN, membre du comité français de l'UICN) et de scientifiques (Henri PERSAT et Jean-Michel OLIVIER). **Un premier COPIL, le 21 janvier 2021, lancera le démarrage du projet.**

Après validation et labellisation de la Liste rouge régionale par l'UICN, l'ARPARA poursuivra son travail avec la révision des listes d'espèces déterminantes de poissons et de crustacés des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (voir page suivante).

Actualisation complémentaire de l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

Lancé en 1982, l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation en répertoriant notamment toutes les espèces présentes.

Avec 15 000 zones bénéficiant d'un inventaire ZNIEFF en France métropolitaine, cet outil est un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature, si bien qu'il doit être consulté dans le cadre de tous projets d'aménagement du territoire.

Les listes d'espèces et habitats déterminants des ZNIEFF ont été définies en 2004 et 2008 en région Auvergne, et en 2003 en région Rhône-Alpes. Les inventaires continus sur les 3 520 ZNIEFF de la région ont été poursuivis jusqu'à la fin des années 2000, puis ont été interrompus. La relance de ces inventaires nécessite de mettre à jour ces listes, notamment en raison des programmes d'amélioration et de synthèse des connaissances de la biodiversité développés ces dix dernières années (Natura 2000, plans nationaux d'action, listes rouges

régionales...). L'élaboration de la Liste rouge régionale « Poissons et écrevisses » offre ainsi l'opportunité et la base de travail requise pour actualiser ces listes et les élargir à la présence des poissons et des écrevisses.

L'ARPARA se félicite du portage de ces deux listes et salue la reconnaissance des partenaires régionaux dans l'expertise technique et scientifique des structures associatives de pêche pour la gestion et la préservation du milieu aquatique.

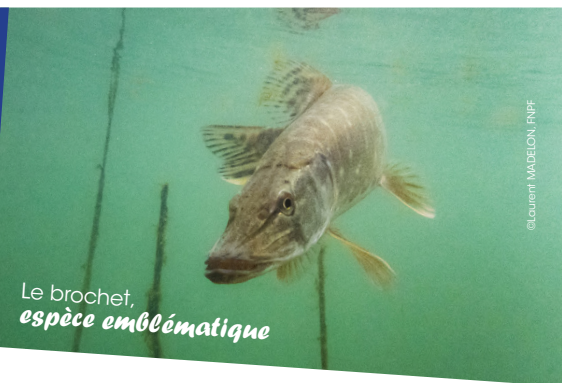
Ces deux listes conduiront à mettre un véritable coup de projecteur sur l'importance et la vulnérabilité des espèces concernées ainsi que des acteurs du territoire qui s'impliquent en faveur de leur gestion et de leur conservation. Notre expérience montre qu'elles favorisent - sur le moyen et le long terme - une meilleure appropriation des enjeux patrimoniaux qui les concernent par les décideurs publics notamment. Enfin, ces deux listes offrent de véritables possibilités en matière d'amélioration de la connaissance de ces espèces dans les zones naturelles les plus remarquables du territoire régional.

(1) UICN France (2018). Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration. Seconde édition. Paris, France.

Elaboration de la *Liste rouge régionale* «Poissons et écrevisses»



L'écrevisse à pieds blancs,
espèce sensible



Le brochet,
espèce emblématique



Avec le soutien technique et/ou financier de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



L'apron,
espèce endémique